PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE COMITE SYNDICAL 16 décembre 2024

A CALLEN (40)

Délibération n°2024-131

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

En raison de l'absence de quorum constatée lors de la séance du 12 décembre 2024 à Callen (40) à 18h00, le Comité Syndical du Parc naturel régional des Landes de Gascogne s'est réuni à Callen (40) le lundi 16 décembre 2024 à 18h00, conformément à l'article L 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, par renvoi à l'article L5211-1 du même code, sous la présidence de M. DEDIEU Vincent.

Date de la convocation : 12 décembre 2024

Étaient Présents: M. BACHÉ Alain portant pouvoir de M. SORE Serge, Mme BREQUE Claudie portant pouvoir de Mme DESMOULIN Karine, M. DEDIEU Vincent portant pouvoirs de M. PAIN Cédric et M. GILLE Hervé, M. DUFAY Michel, M. DUNOGUES Yves portant pouvoirs de M. DECLERCQ Cyrille et Mme LE YONDRE Nathalie, M. ICHARD Vincent, M. LANUSSE Denis (arrivée 18h16), Mme VALIORGUE Magali portant pouvoirs de Mme PIQUEMAL Sophie et Mme BEAUMONT Patricia.

Absents excusés (pouvoirs): Mme BEAUMONT Patricia ayant donné pouvoir à Mme VALIORGUE Magali, M. DECLERCQ Cyrille ayant donné pouvoir à M. DUNOGUES Yves, Mme DESMOULIN Karine ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme LE YONDRE Nathalie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme PIQUEMAL Sophie ayant donné pouvoir à M. DEDIEU Vincent, Mme PIQUEMAL Sophie ayant donné pouvoir à M. BACHE Alain.

Absents: Mme ARDOUIN Aimée (excusée), M. BAUDE Vital, M. BLANC-SIMON Jean-Luc, M. BOUFFIN Yann (excusé), M. CARRERE Paul (excusé), M. COUTIERE Dominique (excusé), M. DELUGA François, M. DURRIEU Michel, M. FORET Thierry (excusé), M. GLEYZE Jean-Luc, M. LAGRAVE Renaud, Mme LARRUE Marie, M. LASSALE Jean-Claude, Mme MARIE Lucie (excusée), Mme MESPLES Olga (excusée), M. MARTINEZ Manuel, M. MONNIER Philippe, M. PAPADATO Patrick, M. SAINTORENS Denis, M. SARTRE Philippe (excusé), Mme TAPIN Maylis, M. TAUZIN Arnaud, Mme TOSTAIN Emmanuelle, Mme WEBER Sophie (excusée).

ELUS		VOIX	
Nombre élus en exercice	40	Nombre de voix maximum	97
Nombre de Présents	8	Représentant nombre de voix	41
Nombre de pouvoirs	8 .	Nombre de voix pour	41
Total présents et pouvoirs	16	Nombre de voix contre	
		Nombre d'abstentions	

ECOMUSEE

Tarifs 2025 Billetterie Ecomusée de Marquèze Tarifs individuels / famille / CE pré-achat /Gratuité

Régie 818096

Une actualisation des tarifs Billetterie de l'Ecomusée de Marquèze concernant les billets individuels est proposée.

Ces tarifs rentreront en vigueur dès l'ouverture de l'Ecomusée.

Annule et remplace les délibérations 2023-137 du 29 novembre 2023 et 2024-14 du 13 février 2024 :

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE COMITE SYNDICAL A CALLEN (40) 16 décembre 2024 Délibération n°2024-131

	클릭증권 호텔들과 사이트 중에 모르기다다.
NDULTE	15,50 €
EUNE DE 4 A 17 ANS	10,50 €
FAMILLE (2AD/ 2ENF)	45,00€ (ou 11,25€ x 4)
AMILLE (2AD/ 3ENF)	52,50€ (ou 10,50€ x 5)
NFANT SUPPLEMENTAIRE à partir du 4ième enfant	5,00€ / enfant
PETIT FERMIER	13,00€/enfant
ANNIVERSAIRE ENFANT + 2 adultes gratuits	13,50€/enfant
RALLYE FAMILLE à remettre au guichet	
TARIFS REDUITS : Les réductions s'appliquent sur présentation d'un justifica	tif et sont nominatives, à titre individuel
* Conditions : sénior 68 ans et plus ; personne en situation accompagnant ; Pass Culture jeune ; Pass Education ; ch combattant ; grand mutilé de guerre ; bénéficiaire des min minimum vieillesse ; conditions de visite dégradées	ômeur ; étudiant ; ancien
accompagnant; Pass Culture jeune; Pass Education; ch combattant; grand mutilé de guerre; bénéficiaire des min minimum vieillesse; conditions de visite dégradées	ômeur ; étudiant ; ancien imas sociaux et titulaire du
accompagnant;Pass Culture jeune;Pass Education;ch combattant;grand mutilé de guerre;bénéficiaire des min	ômeur ; étudiant ; ancien
accompagnant; Pass Culture jeune; Pass Education; ch combattant; grand mutilé de guerre; bénéficiaire des min minimum vieillesse; conditions de visite dégradées ADULTE	ômeur ; étudiant ; ancien imas sociaux et titulaire du 12,00 € 9,00 €
accompagnant; Pass Culture jeune; Pass Education; che combattant; grand mutilé de guerre; bénéficiaire des min minimum vieillesse; conditions de visite dégradées ADULTE JEUNE DE 4 A 17 ANS TARIFS REDUITS: Les réductions s'appliquent sur présentation d'un justification d'année en cours et elles ne s'appliquent qu'aux détenteurs de la carte CE de	ômeur ; étudiant ; ancien imas sociaux et titulaire du 12,00 € 9,00 € i et sont nominatives, pour les CE conventio e l'année en cours le « bénéficiaire » son d'un coupon carte réduction ; CE
accompagnant; Pass Culture jeune; Pass Education; che combattant; grand mutilé de guerre; bénéficiaire des min minimum vieillesse; conditions de visite dégradées ADULTE JEUNE DE 4 A 17 ANS TARIFS REDUITS: Les réductions s'appliquent sur présentation d'un justification de l'année en cours et elles ne s'appliquent qu'aux détenteurs de la carte CE de conjoint et ses ayants droits mineurs * Conditions: carte famille nombreuse; sur présentation conventionné; carte CNAS; guide du Routard; tarif derni dégradées	ômeur ; étudiant ; ancien imas sociaux et titulaire du 12,00 € 9,00 € i et sont nominatives, pour les CE conventio e l'année en cours le « bénéficiaire » son d'un coupon carte réduction ; CE
accompagnant; Pass Culture jeune; Pass Education; che combattant; grand mutilé de guerre; bénéficiaire des min minimum vieillesse; conditions de visite dégradées ADULTE JEUNE DE 4 A 17 ANS TARIFS REDUITS: Les réductions s'appliquent sur présentation d'un justificatir de l'année en cours et elles ne s'appliquent qu'aux détenteurs de la carte CE deconjoint et ses ayants droits mineurs * Conditions: carte famille nombreuse; sur présentation conventionné; carte CNAS; guide du Routard; tarif derni dégradées ADULTE	ômeur ; étudiant ; ancien imas sociaux et titulaire du 12,00 € 9,00 € et sont nominatives, pour les CE conventio e l'année en cours le « bénéficiaire » son d'un coupon carte réduction ; CE er train ; conditions de visite
accompagnant; Pass Culture jeune; Pass Education; che combattant; grand mutilé de guerre; bénéficiaire des min minimum vieillesse; conditions de visite dégradées ADULTE JEUNE DE 4 A 17 ANS TARIFS REDUITS: Les réductions s'appliquent sur présentation d'un justification de l'année en cours et elles ne s'appliquent qu'aux détenteurs de la carte CE deconjoint et ses ayants droits mineurs * Conditions: carte famille nombreuse; sur présentation conventionné; carte CNAS; guide du Routard; tarif derni dégradées ADULTE JEUNE DE 4 A 17 ANS	ômeur ; étudiant ; ancien imas sociaux et titulaire du 12,00 € 9,00 € et sont nominatives, pour les CE conventio e l'année en cours le « bénéficiaire » son d'un coupon carte réduction ; CE er train ; conditions de visite 12,00 € 9,00 €
accompagnant; Pass Culture jeune; Pass Education; che combattant; grand mutilé de guerre; bénéficiaire des min minimum vieillesse; conditions de visite dégradées ADULTE JEUNE DE 4 A 17 ANS TARIFS REDUITS: Les réductions s'appliquent sur présentation d'un justificati de l'année en cours et elles ne s'appliquent qu'aux détenteurs de la carte CE de conjoint et ses ayants droits mineurs * Conditions: carte famille nombreuse; sur présentation conventionné; carte CNAS; guide du Routard; tarif derni	ômeur ; étudiant ; ancien imas sociaux et titulaire du 12,00 € 9,00 € i et sont nominatives, pour les CE conventio e l'année en cours le « bénéficiaire » son d'un coupon carte réduction ; CE er train ; conditions de visite

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE COMITE SYNDICAL A CALLEN (40) 16 décembre 2024 Délibération n°2024-131

COMMERCIAL individuel (billetterie) (€) soumis à convention, en pré-achat		
ADULTE	9,50 €	
JEUNE DE 4 A 17 ANS	7,00 €	
FAMILLE (2AD/ 2ENF)	33,00€ (ou 8,25 x 4)	
FAMILLE (2AD/ 3ENF)	37€ (ou 7,40€ x 5)	
ENFANT SUPPLEMENTAIRE à partir du 4ième enfant	5,00€ / enfant	
TARIF SPECIAL OUVERTURE PARTIELLE (fermeture partielle du site, événement exceptionnel)		
ADULTE	11,00€	
ENFANT (4 à 17 ans)	8,00€	
FAMILLE (2AD/ 2ENF)	32,00€ (ou 8,00 x 4)	
FAMILLE (2AD/ 3ENF)	37,50€ (ou 7,50€ x 5)	
PASS ANNUEL (1) (€) ABONNEMENT (3) ADULTE	28,00 €	
ADULTE	28,00 €	
JEUNE DE 4 A 17 ANS	18,50 €	
FAMILLE (2AD/ 2ENF)	76,00€ (ou 19,00€ x 4)	
FAMILLE (2AD/ 3ENF)	90,00€ (ou 18,00€ x 5)	
ENFANT SUPPLEMENTAIRE à partir du 4ième enfant	5,00€ / enfant	
HABITANT DE SABRES ET LEURS ENFANTS MINEURS ET ETUDIANT SUR PRESENTATION DE LA CARTE EDUDIANT	PASS GRATUIT	
PAVILLON UNIQUEMENT		
ADULTE	6,00 €	
JEUNE DE 4 A 17 ANS	5,00 €	
ADULTE TARIF REDUIT	4,00 €	

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE COMITE SYNDICAL 16 décembre 2024 A CALLEN (40) Délibération n°2024-131

IEUNE DE 4 A 17 ANS TARIF REDUIT	3,00 €	
PASS DOBLE (4)		
BILLET RETOUR A MARQUEZE dans un délai de 7 jours	5,00€/personne	
PASS TIME / PASS GOURMAND		
ADULTE	7,00 €	
ENFANT de 4 à 17 ans	4,75 €	
GRATUITE : sur présentation d'un justificatif		
ENFANT DE MOINS DE 4 ANS	1 ENTRÉE	
JOURNEE DU PATRIMOINE	1 ENTRÉE	
NUIT DES MUSEES	1 ENTRÉE	
NUIT DES ETOILES	1 ENTRÉE	
CHAUFFEUR AUTOCARISTE	1 ENTRÉE	
ACCOMPAGNATEUR /GUIDE INTERPRETE PROFESSIONNEL	1 ENTRÉE	
JOURNALISTE INFLUENCEUR YOUTUBEUR	1 ENTRÉE	
LOTO DES ECOLES OU ASSOCIATIONS	4 ENTREES	
LOTO DE NOS PARTENAIRES (CAMPINGS CENTRES DE VACANCES ETC) PAR AN	16 ENTREES	
ASSOCIATION PARTENAIRE MAIRIE	SUR CONVENTION	
GAGNANT JEU CONCOURS OU SUIVANT CONVENTION	1 ENTRÉE	
MINISTERE DE LA CULTURE	1 ENTRÉE	
PERSONNEL DES OFFICES DE TOURISME ET CDT	1 ENTRÉE	
CARTE ICOM	1 ENTRÉE	
CARTE DONATEUR CARTE PERMANENTE NOMINATIVE	1 ENTRÉE	
OFFICIEL EN VISITE	1 ENTRÉE	

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE COMITE SYNDICAL A CALLEN (40) Délibération n°2024-131

COMITE SYNDICAL PAR AN DURANT LE MANDAT	4 ENTREES
BENEVOLES ET STAGIAIRES PAR AN	1 ENTREE
EXPOSANT AUX JOURNEES A THEME	1 ENTRÉE
AGENT DU PNRLG	ENTRÉE LIBRE
FAMILLE AGENT PNRLG	4 ENTREES
DONATEUR OBJET INVENTORIE (en attente de la carte de donateur)	2 ENTREES
HABITANT DE SABRES LEURS ENFANTS MINEURS ET ETUDIANTS JUSQU A 24 ANS	ENTRÉE LIBRE
DONATEUR OBJET NON INVENTORIE	2 ENTREES
GUIDE CONFERENCIER	1 ENTREE
MECENAT CONVENTION	SELON CONVENTION

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical DECIDE à l'unanimité :

- **DE VALIDER** cette grille tarifaire 2025
- D'AUTORISER le Président à signer les actes et documents afférents.

Fait pour valoir ce que de droit, à Belin-Béliet, le 18 décembe 2024

Vincent DEDIEU

Président du Syndicat Mixte

Signé par : Vincent DEDIEU Date : 18/12/2024 Qualité : PRESIDENT

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et mise en ligne le 20/12/2014